

TAUX HORAIRES DES FONDS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT HES-S2 (ACTUALISATION)

Santé – Travail social – Arts visuels – Musique et arts de la scène

I/ CONSIDÉRANTS

- Le financement des missions HES élargies par les fonds stratégiques de développement HES-S2 ;
- La stabilité globale des taux horaires 2009 déterminés par les établissements par rapport à 2008.

II/ DÉCISION

Les taux horaires uniformes 2011 par catégorie de personnel sont les suivants (identiques aux taux horaires uniformes 2010) :

- CHF 110.- pour les professeurs
 - CHF 80.- pour le corps intermédiaire supérieur
 - CHF 60.- pour le corps intermédiaire inférieur
 - CHF 70.- pour le personnel administratif et technique
-
- Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2011
 - Echéance : 31 décembre 2011
 - Document-s abrogé-s : –

Réf. PGR/ASA

Cette décision a été approuvée par le Comité directeur lors de sa séance des 21 et 22 octobre 2010